



Avis de publication

Conformément aux dispositions de l'article 24, § 1 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que Monsieur Mathis Bohnenberger vient de demander la modification de l'autorisation EAU-AUT-22-0293-M25.1 concernant la gestion des eaux dans le cadre de la construction et de l'exploitation d'un site agricole à Bech, Leckeberg.

Bech

Altrier

Blumenthal

Geyershof

Graulinster

Hemstal

Hersberg

Kobenbour

Rippig

Zittig

Bech, le 16 mars 2026

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre
(Max Pesch)

le secrétaire
(Alain Kring)

Affichée le :